

COMPTE RENDU DE LA 34^{ème} SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 juin 2017

Le 20 juin 2017 sur convocation régulière du Maire en date du 13 juin 2017, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur MUNNIER Jean-Paul, 1^{er} adjoint. Le quorum étant atteint, le 1^{er} adjoint ouvre la séance à 18h30.

Les conseillers présents sont : MUNNIER Jean-Paul, DALON Olivier, DAMIS Nadia, THIEBAULT Dominique, GAUTHIER Pascal, DESLOGES Annette, BESANCON Colette, CLEMENT Alain, CONTEJEAN Georges, DE MELO Claudine, GLEJZER Annie, CHEVAL Aline, NOUNA Saïd, CANKAYA Ergin, GRILLON Robert, DRIANO Christian

Les conseillers excusés sont :

- SOMMER Denis pouvoir à MUNNIER Jean-Paul
- JACQUEMAIN Sylvie pouvoir à GLEJZER Annie
- LAZAAL Zahia pouvoir à DESLOGES Annette
- GUILLEMET Jean-Louis pouvoir à NOUNA Saïd
- DUBAIL Rolande pouvoir à THIEBAULT Dominique
- BERTHON Gérard pouvoir à CLEMENT Alain
- HAFIS Christophe pouvoir à CANKAYA Ergin
- GAIFFE Régis pouvoir à DAMIS Nadia
- DUFFIELD Elodie pouvoir à DALON Olivier
- CUGNEZ Jean-Pierre pouvoir à GRILLON Robert
- MEYER Nathalie

Absentes : DA CUNHA Sylvie, GIRARD Fabienne,

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur CANKAYA Ergin est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

I. Approbation du compte rendu de la séance du 16 mai 2017

Le compte rendu du 16 mai 2017 est voté à l'unanimité

M. MUNNIER :

- précise qu'à compter de ce jour, la présentation des rapports du conseil municipal se fera numériquement, pour faire des économies de papier.

.../...

II. Approbation du compte de gestion 2016

M. GAUTHIER :

Le Trésorier comptable a établi le compte de gestion de l'exercice 2016 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la ville de Grand-Charmont au cours de l'exercice 2016. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera soumis à approbation ensuite.

Il apparait les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2016	Excédent	Déficit
Fonctionnement	570 518.88 €	
Investissement		371 892.03 €
Solde global	198 626.85 €	

En intégrant les résultats de l'exercice 2015, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2016	Excédent	Déficit
Fonctionnement	887 694.94 €	
Investissement		547 893.32 €
Solde global	339 801.62 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2016, et récapitulées ci-dessus (**dont les résultats, compte tenu des restes à réaliser, ont été pris par anticipation au B.P. 2017**), déclare que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2016 n'appelle aucune observation, ni réserve.

Vote : 1 abstention

III. Compte administratif 2016

M. GAUTHIER :

- soumet à l'examen de l'assemblée l'adoption, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement, du compte administratif de l'exercice 2016, conforme au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal et arrêté comme suit :

.../...

Section de fonctionnement :

	Mandats et titres Emis	Résultat reporté N – 1	Cumul section	Restes à réaliser
Dépenses	4 758 328.18 €	0.00 €	4 758 328.18 €	0.00 €
Recettes	5 328 847.06 €	317 176.06 €	5 646 023.12 €	0.00 €

Section d'investissement :

	Mandats et titres Emis	Résultat reporté N – 1	Cumul section	Restes à réaliser
Dépenses	1 772 470.48 €	176 001.29 €	1 948 471.77 €	312 770.00 €
Recettes	1 400 578.45 €	0.00 €	1 400 578.45 €	213 200.00 €

La note est disponible sur le site Internet de la ville.

M. CONTEJEAN :

- remercie Pascal GAUTHIER ainsi que les services pour cette présentation claire. Les documents présentés sont lisibles et faciles à comprendre. Nos chiffres sont bons, les capacités de l'autofinancement ont tendance à s'améliorer, la dette par habitant est la moitié du National, la dette de la commune est bien gérée. Ce budget est sincère et c'est dans l'intérêt de notre collectivité. On a su passer les moments difficiles, on est sur une dynamique et perspective intéressante.

M. GAUTHIER :

- remercie la comptabilité qui suit les affaires de très très près.

Vote : 1 abstention

IV. Bilan des cessions et acquisitions immobilières 2016

M. GAUTHIER :

- Rappelle que dans le cadre de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006, relative aux marchés publics et délégations de services publics, de nouvelles dispositions en matière de gestion des biens communaux ont été introduites.

Chaque année, les collectivités concernées doivent délibérer sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce dernier est annexé au compte administratif de la collectivité.

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES AUX CONSEILS MUNICIPAUX DE 2016

I-A ACQUISITIONS

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE L'ACQUISITION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
Parcelle AR8 Sise au CHAUFFOUR	M. MEUNIER J.Claude	Délibération n° 261 du 15 mars 2016	Entretien terrain (baraquements jardiniers) et réhabilitation jardins communaux	5 151.00 € H.T. (frais d'acte en sus)	19/07/2016
Parcelle AR7 Sise au CHAUFFOUR	Famille MAUVEAUX	Délibération n° 274 du 5 avril 2016	Entretien terrain (baraquements jardiniers) et aménagement espaces verts	2 574.00 € H.T. (frais d'acte en sus)	19/07/2016
Rétrocession Fraction parcelle AS 40 allée du Hainault d'une superficie d'environ 10 ares	HABITAT 25	Délibération n° 324 du 18 Octobre 2016	Régularisation cadastrale dans le cadre des opérations d'aménagement (Néolia –Habitat 25) impasse du Hainault	Gratuit	

I-B CESSIONS

DESIGNATION DU BIEN	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE ACQUEREUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE LA CESSION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
NEANT						

.../...

REALISE 2016

II-A ACQUISITIONS

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE L'ACQUISITION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
Parcelle AR8 Sise au CHAUFFOUR	M. MEUNIER J.Claude	Délibération n° 261 du 15 mars 2016	Entretien terrain (baraquements jardiniers) et réhabilitation en jardins communaux	5 151.00 € H.T. (frais d'acte en sus)	19/07/2016
Parcelle AR7 Sise au CHAUFFOUR	Famille MAUVEAUX	Délibération n° 274 du 5 avril 2016	Entretien terrain (baraquements jardiniers) et aménagement espaces verts	2 574.00 € H.T. (frais d'acte en sus)	19/07/2017
Rétrocession parcelle AR 80 provenant de AR 19 CHAUFFOUR 1637 m2	Etablissement Public Foncier (EPF)	Délibération n° 215 du 3 novembre 2015	Réserve foncière	15 435.88 € (frais d'acte inclus)	02/11/2016
Rétrocession parcelle ferme Kauffmann	Etablissement Public Foncier (EPF)	Délibération n° 216 du 3 novembre 2015	Poursuite aménagement parcelle. Etudes et réalisation restauration scolaire et accueil périscolaire	280 338.55 € (frais d'acte inclus)	02/11/2016
Rétrocession voiries et espaces publics du lotissement des Bouvreuils AI-TRIMOULET NORD	SARL TOUT L'HABITAT	Délibération n° 204 du 29 septembre 2015	Rétrocession convention de transfert du 27/9/2011. Pour classement domaine public	Euro symbolique	1/12/2015

II -B CESSIONS

DESIGNATION DU BIEN	VENDEUR	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	OBJET – MOTIF DE L'ACQUISITION	PRIX OU ESTIMATION	DATE DE L'ACTE
NEANT					

VOTE : Unanimité

.../...

V. Décision modificative n° 1/2017

M. GAUTHIER :

- demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur les virements de crédits budgétaires. L'essentiel de ces virements, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget concerne des mouvements nécessaires à l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2017.

25284	COMMUNE GRAND-CHARMONT	DM n°1 2017
Code INSEE	Budget Communal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits -	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-0159-824 : Requalificat°Aire de Loisirs F.L.	4 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-020 : Autres bâtiments publics	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-0159-824 : Requalificat°Aire de Loisirs F.L.	37 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	51 600.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0159-824 : Requalificat°Aire de Loisirs F.L.	0.00 €	17 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0172-20 : ECOLE D. JEANNEY	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-0159-824 : Requalificat°Aire de Loisirs F.L.	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 000.00 €	42 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	54 600.00 €	54 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

L'augmentation de la ligne matériel de transport et prévue pour l'achat d'un tracto pelle pour les services techniques.

La ligne de trésorerie va être utilisée plus tôt

VI. Convention de partenariat pour le remplacement ponctuel de l'éducatrice sportive de la salle de sport

M. DALON :

L'éducatrice sportive, Madame Karen PATTE, responsable des activités de la salle de sports sera prochainement en congés de maternité, et nous devons anticiper son remplacement.

Au vu des spécificités nécessaires et des diplômes obligatoires requis pour assurer l'encadrement des sportifs, nous nous sommes adressés à notre partenaire, le « Groupement d'Employeurs Profession Sports Loisirs 25/90 », afin qu'il puisse nous mettre à disposition le personnel approprié.

Il est donc soumis au conseil municipal un projet de convention de partenariat entre la ville et l'association GESPL 25/90 représenté par son directeur M. FAIVRE Jean-Marc, pour la mise à disposition d'intervenants sportifs.

Deux conventions vous sont proposées :

- Une convention pour la mise à disposition d'un éducateur sportif en soutien à l'encadrement de la boxe éducative en direction des enfants pour 4 heures hebdomadaires pour un coût de 7 € de l'heure (poste en emploi aidé), soit pour 26 séances (avril à décembre) un total de 728 €.
- Une convention pour la mise à disposition d'un éducateur sportif chargé de la gestion et de l'encadrement des activités sportives pour 15h30 hebdomadaires pour un coût de 27 € de l'heure soit pour 213 heures (septembre à décembre) un total de 5 751 €. Les modalités d'intervention et de partenariat sont détaillées dans les projets de conventions joints.

L'inscription des crédits nécessaires pour l'année 2017 est prévue au budget.

Vote : 1 abstention

VII. Nouvelle candidature pour intégrer le conseil de sages

M. MUNNIER :

- Informe que par courrier du 29 mai 2017, Monsieur RAYOT Jean domicilié 21 rue du Limousin à Grand-Charmont a fait acte de candidature pour intégrer le conseil des sages.
- Demande de bien vouloir approuver la candidature de Monsieur RAYOT Jean.

Vote : unanimité

VIII. Questions diverses

M. GRILLON :

- informe que le Docteur AUBRY arrête à la fin du mois et souhaite connaître le planning de la mise en place de la maison médicale

.../...

M. MUNNIER :

- Précise que tous le dossier est en route, les travaux devraient débuter en septembre pour une livraison au 1^{er} trimestre 2018.

M. GRILLON :

- s'interroge car beaucoup de médecins dans les communes avoisinantes ne prennent plus de nouveaux patients.
- demande de réfléchir à la réalisation d'un parking un peu différent devant la boulangerie et le salon de coiffure, ces deux commerces ont déjà eu leurs vitres cassées.
- suggère, comme la maison entre la mairie et la boulangerie est à vendre, de contacter les futurs propriétaires pour étudier la possibilité de reculer le portail. Si on pouvait avoir des places supplémentaires à la place du panneau par exemple pour garer en linéaire et non pas en épi.

M. DALON :

- l'entrée du portail est à la limite du commerce donc on ne pourra pas se garer devant son entrée, mais effectivement, cela peut être une opportunité pour réfléchir au stationnement

M. MUNNIER :

- C'est un point noir mais il y a le parking de la mairie qui est ouvert

M. DRIANO :

- Intervient sur la nomination de M. SOMMER en tant que député.

Nous avons donc au conseil municipal de Grand Charmont un élu également député. Vous nous direz comment cela va se passer le cumul étant interdit dorénavant.

Je voudrais intervenir à ce sujet sur la composition de la nouvelle assemblée législative qui se vante d'avoir écarté les notables de la politique dont l'alternance sous les étiquettes LR et PS a tenu lieu de démocratie pendant un demi-siècle. Ce n'est que partiellement vrai tant une partie de ces notables a pu se recycler en faisant allégeance à Macron ; C'est tout à fait le cas avec Denis Sommer ex PS et Frédéric Barbier investi tous les deux par La République en Marche.

Les dirigeants macaronistes se vantent d'avoir fait une large place à ce qu'ils appellent la « société civile » dans la nouvelle Assemblée nationale. Si les têtes changent la composition sociale est encore plus bourgeoise que par le passé.

Le nombre de chefs d'entreprises a doublé passant, passant de 19 à 41. Le nombre de cadres passe de 134 à 180. Soit un tiers des députés. A cela s'ajoute des avocats, des médecins et autres professions libérales, sans compter les hauts fonctionnaires. Les ouvriers sont totalement absents de l'assemblée quand la précédente en comptait...quatre ! C'est une façon de confirmer que leur société est celle des bourgeois petits et moyens, dirigé en fonction des intérêts de la grande bourgeoisie capitaliste.

L'électorat populaire, les travailleurs les chômeurs, les retraité du monde du travail, s'est tenu largement l'écart de ces élections.

L'abstention moyenne- déjà un record au premier tour 51.3%, plus forte encore au deuxième 56.6 % dissimule la réalité sociale : dans les quartiers populaires elle a dépassé les 60% voire les plus de 70%. Il faut ajouter aux abstentions les votes blancs et nuls, ainsi que tous ceux qui, dans les quartiers populaires ne sont même plus inscrits sur les listes électorales.

Ce n'est pas pour rien que Macron a réussi à entrainer une partie significative des politiciens de la droite. Ce dont la droite à rêver, et que Hollande a commencé à réaliser avec la loi El Khomri, Macron se prépare à le poursuivre en démolissant ce qui dans le code du travail, protégeait un peu les travailleurs contre l'avidité patronale.

Mais Macron a annoncé qu'il gouvernera par ordonnance, ne révélant le contenu de ses lois anti sociales qu'au dernier moment. Avec les lois El Khomri, les travailleurs ont de toute façon fait l'expérience que l'exécutif a les moyens, avec le 49.3 de passer outre la contestation parlementaire, si contestation il y a.....

Ce n'est pas par des joutes parlementaires, mais par la force collective de la classe ouvrière, que l'offensive du gouvernement et du grand patronat pourra être stoppée.

L'avidité de la classe capitaliste et l'arrogance de son gouvernement provoqueront des explosions sociales.

Il ne faut pas que cette force collective soit détournée vers des voies de garage ou pire dévoyé au point d'opposer les travailleurs les uns aux autres en fonction de leurs origines ou de leur catégorie, ce que les discours patriotiques et nationalistes essayent de faire.

Je m'adresse à vous membres du conseil municipal mais au-delà, au 6.7% de mes électeurs, force certes modeste mais bien réelle.

C'est pourquoi mon parti Lutte Ouvrière dont je suis le représentant élu dans ce conseil tient à rester fidèle aux intérêts de la classe des exploités et son rôle émancipateur.

M. CONTEJEAN :

- Il y a des critiques plus ou moins fortes, la population s'est exprimée en disant que cela fait quelques années que la gauche, la droite se tirent dans les pattes et qu'il n'y a pas de changement. Laissons le Président faire ses preuves et on verra bien. Il y a beaucoup de femmes dans ce gouvernement, c'est important et c'est significatif, ça c'est nettement améliorer.
- En effet, il y a des notables mais on peut être chef d'entreprise d'un CAC 40 ou chef d'une petite entreprise et cela n'est pas tout à fait la même chose.
- Concernant le Maire, savoir qu'un type qui a travaillé en chaîne à Sochaux, se retrouve à l'Assemblée Nationale je trouve ça plutôt bien et je pense que dorénavant je vais regarder les séances publiques. C'est bien pour la Nation mais cela l'est aussi pour notre commune, notre agglomération, on connaît le poids d'un parlementaire. La ville peut s'enorgueillir d'avoir un parlementaire dans ses rangs et je ne vois pas Denis SOMMER se désintéresser de sa commune pour laquelle il s'est investi, nous sommes une équipe et notre équipe continue. On le félicitera pour son remarquable parcours quand on le verra.

M. MUNNIER :

- informe qu'un conseil municipal extraordinaire aura lieu mi-juillet pour élire un nouveau maire. Le Maire restera au conseil municipal de Grand-Charmont.

M. GRILLON :

- demande s'il restera à l'agglomération

M. MUNNIER :

- trois personnes ont été élues à l'agglomération, il va démissionner du poste de vice-président mais il sera toujours conseiller communautaire, il représentera toujours la ville avec vigueur.

Séance levée à 19h35

Toutes les délibérations de ce conseil sont visibles au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures